

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **09 NOV. 2018**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Nicolas HOUZELOT, administrateur civil hors classe, directeur adjoint, Archives nationales, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Christophe BONNISSENT, attaché d'administration de l'État hors classe, chargé de mission, mission emploi et diffusion de la langue française, délégation générale à la langue française et aux langues de France ;

- Madame Isabelle COLSON, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », ingénieure conseil, service des musées de France, direction générale des patrimoines ;
- Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », cheffe de service des ateliers muséographiques, direction médiation programmation culturelle, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Christophe BONNISSENT, attaché d'administration de l'État hors classe, chargé de mission, mission emploi et diffusion de la langue française, délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 09 NOV. 2018

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

